



La Lettre n°4 du 9 mars 2011

Politique européenne du cheval



En 2006, suite à la décision européenne de « mettre à plat » les taux de TVA dans les différents pays, une directive fiscale nous conduit à une impasse technocratique après une décision de justice imposant à la Hollande le taux plein de TVA sur la vente des chevaux.

L'argumentaire de la Cour de Justice européenne tient sur un seul point : le cheval bien qu'étant un animal vivant, n'est pas un animal dont le débouché principal est l'alimentation, seules les productions exclusivement « alimentaires » peuvent bénéficier du taux de TVA réduit.

A noter qu'un très grand nombre de productions agricoles pourrait être dans la même situation: tous les animaux de compagnie; chien, chat etc...., les fleurs et les végétaux d'agrément, les arbres....

La réforme fiscale de 2004 se retrouve ainsi au centre du débat. Elle a pourtant porté ses fruits: création d'activités et d'emplois, réussite économique, sociale, sportive, développement durable, animations des territoires ruraux....

Alors que nous pensions avoir clairement identifié la place du cheval dans le monde agricole, nous devons tous nous mobiliser pour ce sujet qui se retrouve devant nous.

La FFE avec toutes les institutions du cheval et de l'agriculture va faire valoir les atouts de nos activités et les catastrophes inévitables qu'entraînerait une nouvelle modification de la fiscalité du cheval.

Nos institutions du cheval ne pourront pas agir sans une collaboration profonde remontant du terrain.

Rien ne résiste à la détermination collective, soyons tous acteurs de notre avenir.

Serge LECOMTE

[Voir le communiqué GESCA du 7 mars 2011](#)

Coordonnées :

www.ffe.com/ressources

FFE Ressources

Parc Équestre Fédéral 41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone: 02 54 94 46 21 de 14h à 18h

E-mail : ressources@ffe.com

FFE Qualité

Parc Équestre Fédéral 41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone FFE Qualité : 02 54 94 46 14

E-mail : qualite@ffe.com